

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 23 juin 2006  
(convocation du 27 avril 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Juin Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CASTANET Anne, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. DANE Michel, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. DAVID Alain à Mme. LIMOZIN Michèle  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. NEUVILLE Michel  
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude  
M. BANAYAN Alexis à M. BREILLAT Jacques  
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert  
Mme. BRACQ Mireille à M. MERCHERZ Jean  
Mme. BRUNET Françoise à M. DELAUX Stéphan  
M. CANIVENC René à M. BELLOC Alain  
M. CARTI Michel à Mme. CARTRON Françoise  
M. CASTEL Lucien à M. REBIERE André  
M. CASTEX Régis à M. GELLE Thierry  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DUPRAT Christophe  
M. CAZENAVE Charles à M. SIMON Patrick  
M. CORDOBA Aimé à Mme. EYSSAUTIER Odette  
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. BRANA Pierre  
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita  
Mme. DARCHE Michelle à Mme. FAYET Véronique

Mme. DELAUNAY Michèle à M. JAULT Daniel  
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas  
M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel  
M. FEUGAS Jean-Claude à M. BROQUA Michel  
M. GUICHOUX Jacques à M. GUILLEMOTEAU Patrick  
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri  
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. QUERON Robert  
M. JOUVE Serge à M. MOULINIER Maxime  
M. JUNCA Bernard à M. SOUBIRAN Claude  
M. LOTHAIRE Pierre à M. LABARDIN Michel  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. MANSENCAL Alain à M. BOBET Patrick  
M. PONS Henri à M. MANGON Jacques  
Mme. PUJO Colette à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
M. QUANCARD Joël à M. MILLET Thierry  
Mme. RAFFARD Florence à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia  
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Adhésion au club des villes cyclables - Décision - Autorisations**

Monsieur BROQUA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le club des villes cyclables a été créé en janvier 1989 par des élus de villes françaises soucieux d'agir pour faciliter, sécuriser et développer la circulation des cyclistes, notamment en milieu urbain.

Son siège est situé 33, rue du Faubourg Montmartre – 75009 Paris.

L'adhésion au club des villes cyclables s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre et de la promotion d'une politique globale des déplacements et du Plan de Déplacements Urbains.

L'association se propose, dans ce cadre, d'intervenir sous trois angles :

**1) Favoriser les échanges d'informations et d'expérience sur les politiques cyclables dans les agglomérations**

Grâce à la mise en place et à l'organisation des événements ci-après :

- un forum de discussion sur Internet, accessible aux responsables vélo des collectivités territoriales,
- des rencontres régulières sur des thématiques répondant aux attentes des collectivités adhérentes dont une a eu lieu en 2005 à Paris,
- l'animation de commissions et groupes de travail thématiques comme la sécurité des déplacement vélos, les zones 30 etc...
- l'étude de cas en France et à l'étranger, sur des expériences menées en faveur du vélo.

## **2) Promouvoir les bonnes pratiques et encourager les politiques cyclables locales et régionales**

- par la promotion de quelques événements nationaux tel que la fête du vélo le premier week-end de juin, la semaine des transports publics en septembre et la semaine de la sécurité routière en octobre de chaque année,
- en éclairant l'expertise technique et les politiques de déplacements avec des outils d'évaluation et d'enquête grâce à la mise en place d'un observatoire des politiques cyclables,
- en développant des outils de promotion et de liaison telle que la revue bimestrielle « ville et vélo ».

## **3) Renforcer le dialogue avec toutes les parties prenantes (Etat, partenaires institutionnels, filière économique, associations d'usagers) ; et être force de propositions**

- En renforçant les partenariats avec le Gart et l'Union des Transports Publics (UTP) pour développer l'intermodalité vélo + transports collectifs,
- En ouvrant de nouveaux partenariats avec les associations des maires des grandes villes etc...

La Communauté urbaine désignera un représentant au club des villes cyclables.

Le club est ouvert à toutes les collectivités et leurs groupements intéressés par les déplacements cyclables, leurs compétences étant généralement croisées sur ces dossiers (plan de déplacements, signalétique, mobilier urbain, travaux de voirie...).

L'adhésion au club est soumise à cotisation fixée pour les villes de plus de 12 000 habitants à 200 € + 0,016 € par habitant supplémentaire.

Plusieurs communes de la Communauté urbaine de Bordeaux sont aujourd'hui individuellement membres du club des villes cyclables. En conséquence, le club des villes cyclables propose que le tarif applicable à la Communauté urbaine soit calculé sur la base d'un nombre d'habitants forfaitisé à 111 244.

Le calcul de la cotisation est donc le suivant :

$$111\,244 - 12\,000 = 99\,244 * 0,016 = 1\,587,90 \text{ €}$$

$$1\,587,90 + 200 = 1\,787,90 \text{ €}$$

Le règlement annuel de la cotisation pour 2006 s'élève donc à 1 787,90 €, montant qui sera révisable chaque année.

Cette cotisation sera imputée sur le budget principal, section fonctionnement, compte 6281, chapitre 011.

**En conséquence, si tel est votre avis, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :**

- **décider de l'adhésion de la Communauté urbaine de Bordeaux au club des villes cyclables,**
- **autoriser Monsieur le Président à souscrire une adhésion à l'association club des villes cyclables, dont les statuts sont joints en annexe, pour un montant de 1 787,90 €,**
- **à signer tout acte nécessaire à la présente délibération.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 juin 2006,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

M. MICHEL BROQUA

**REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
4 JUILLET 2006**